

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	48 (1967)
<b>Artikel:</b>	L'évolution de l'économie alpestre et du commerce de fromages du XVIe siècle à 1817 en Gruyère et au Pay d'Enhaut
<b>Autor:</b>	Bodmer, Walter
<b>Kapitel:</b>	Conclusion
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817971">https://doi.org/10.5169/seals-817971</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'Etat plus tard. Pour 1813, Savary fils l'estime à environ 30 000 anciens quintaux dont 20 000 à 22 000 auraient été destinés au midi de la France et à l'Italie et 4000 à 5000 anciens quintaux au nord de la France. Cette estimation devait avoir été faite sur la base d'une année pendant laquelle la production fromagère devait être particulièrement favorable et ne correspondait sans doute pas à la production moyenne de cette époque<sup>1</sup>.

Peu de temps après l'exposé de Savary fils, la disette des années 1816 et 1817 allait fortement réduire le nombre des vaches et la production fromagère en Gruyère et dans le Pays d'Enhaut. En 1817, les « loueurs de montagnes » ou « armaillis » eurent de la peine à trouver un nombre suffisant de vaches pour l'alpage. La disette ne fut cependant pas le seul désastre qui s'abattit sur le pays. En même temps, la France devint fortement protectionniste et éleva non seulement des droits d'entrée pour les produits industriels, mais également pour les produits agricoles et le fromage. L'exportation des produits laitiers vers la France fut donc fortement freinée, ce qui provoqua une crise aiguë dans l'économie alpestre en Gruyère et au Pays d'Enhaut<sup>2</sup>.

### *CONCLUSION*

Nous avons suivi l'évolution de la propriété alpestre pendant l'époque qui nous intéresse ici. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la part de la propriété paysanne aux alpages semble encore plus ou moins intacte. En Gruyère, le patriciat de Fribourg ne possède que les alpages tombés entre ses mains ou entre les mains de l'Etat à la suite de la liquidation de la propriété comtale ou seigneuriale commencée bien avant 1555. Des paysans ont même acheté une partie des anciens pâturages des comtes. A côté de la propriété paysanne, bourgeoise, patricienne et celle de l'Etat, les couvents sont en possession de vastes alpages, « montagnes » qui leur avaient été léguées dès le Moyen Age par les seigneurs et comtes et par d'autres personnes pieuses. Dans les parties allemande et romande du bailliage

<sup>1</sup> Mémoires de la Société économique, *op. cit.*, pp. 18, 39 s.

<sup>2</sup> AEF, *Manual du Conseil d'Etat* N° 371, p. 150. — W. RUPLI, *Zollreform und Bundesreform in der Schweiz 1815-1848*, Zürich 1949, p. 34 ss.

de Gessenay la propriété des prieurés et des couvents est en majeure partie sécularisée après la Réformation. Au canton de Fribourg la propriété monastique restera intacte jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont l'époque de l'expansion de la propriété des bourgeois et patriciens de Fribourg en Gruyère, car à partir du moment, où les produits de l'économie alpestre, le bétail et le fromage, commencent à trouver des débouchés à l'étranger, leurs prix montent et l'investissement de capital dans la propriété alpestre commence à être intéressant.

Pendant ces deux siècles, un phénomène analogue se produit dans les régions alpestres de l'Emmental, où les bourgeois et patriciens de Berne acquièrent les grands alpages<sup>1</sup>. Au Pays d'Enhaut, très éloigné de la capitale, le patriciat de Berne ne semble pas s'intéresser à la propriété alpestre. La forme dominante de propriété dans cette région, comme en Haute-Gruyère, est le régime à consortage, c'est-à-dire la propriété fortement morcelée. Nous y trouvons également un certain nombre de pâturages communaux. Afin de garantir une exploitation rationnelle de ces alpages, ils sont souvent admodiés à un ou à plusieurs paysans « associés » ou « loueurs de montagnes ». Les alpages communaux sont admodiés « à voie de crie » au plus offrant.

Le fromage produit sur les alpages des vallées de la Sarine et de ses affluents était sans doute exporté dès le XV<sup>e</sup> siècle, quoique des preuves précises manquassent jusqu'à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est que pendant la guerre de Trente Ans que nous apprenons à connaître un peu mieux le caractère de ce commerce. Les marchands sont nombreux et constituent souvent des associations éphémères pour financer une ou plusieurs « conduites » de fromages à Lyon. Ils semblent disposer de très peu de capital, car

<sup>1</sup> R. RAMSEYER, *op. cit.*, p. 29 ss. — On constate une évolution parallèle au canton de Glaris. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les nombres des alpages appartenant à des personnes privées aisées augmentent, (J. HÖSLI, *op. cit.*, p. 158). Ce fut également le cas au canton d'Unterwald et au Pays de Gessenay (R. BIRCHER, *Wirtschaft und Lebenshaltung im schweizerischen Hirtenland am Ende des 18. Jahrhunderts*, Lachen 1938, pp. 31 ss., 107 s.).

ils ne payent les producteurs de fromages qu'après leur retour de la vente. Une stagnation du marché et une baisse du prix de vente risquent de les ruiner. La ruine des marchands entraîne infailliblement celle des « loueurs de montagnes » et compromet en même temps le revenu des propriétaires des alpages. Encore en 1662, nous rencontrons des « paysans » de la Haute-Gruyère constitués en association pour la vente à Lyon des fromages fabriqués pendant l'été.

A côté de ces associations « ad hoc » certaines « dynasties » de marchands fromagers commencent à se former. Quoique ces marchands constituent au début également des associations temporaires, ils réussirent à se maintenir de père en fils, tels les Niquille et les Pettolaz de Charmey, les Ruffieux de Broc et les Dafflon de La Tour-de-Trême ainsi que les Repond de Villarvolard. Mais ces derniers n'apparaissent comme marchands que vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1665, cette évolution est brusquement interrompue en Gruyère par l'intervention du gouvernement de Fribourg. Attribuant la stagnation dans l'écoulement des fromages et les prix bas réalisés à Lyon à la concurrence acharnée et aux « désordres » des marchands-sujets, LL. EE. craignaient que cet état de choses ne compromît sérieusement l'économie alpestre à laquelle une bonne partie du patriciat fribourgeois était intéressée. Afin de sauvegarder leurs propres intérêts en même temps que l'intérêt de l'Etat, LL. EE. se décidèrent de faire de ce commerce un monopole et de le confier à une association formée de patriciens. Selon les principes du mercantilisme, elles stipulèrent la perception d'un droit de licence pour ce commerce. Mais l'expérience allait se révéler désastreuse. La société de commerce fut bientôt en retard avec les paiements. Renouvelée, malgré tout, elle fit finalement faillite. Il est intéressant de constater qu'à l'exception de l'époque de la guerre de Trente Ans, Berne dont le patriciat était également intéressé à la propriété alpestre laissa le commerce de fromages entièrement libre.

A Fribourg, le commerce de fromages fut également laissé à l'initiative privée à partir de 1675. Mais l'Etat ne cessait de surveiller ce commerce vital pour l'économie du canton et d'éditer des ordonnances en partie fort gênantes pour les marchands. Désor-

mais, ce sont en premier lieu les marchands de la Gruyère qui s'occupent de l'exportation de ce produit laitier. Les marchands patriciens ou bourgeois de Fribourg qui s'y intéressent sont plutôt rares. Les formes dominantes de ce commerce sont le commerce individuel et l'association familiale. On évite cependant la formation d'associations par contrat. Afin de disposer des fonds nécessaires pour le commerce, on évite tout simplement le partage des biens de famille. D'autre part, on crée une certaine communauté d'intérêt par des mariages entre fils et filles des différents marchands. Mais l'accumulation de capital se fait principalement par l'épargne comme chez de nombreux marchands-fabricants de textiles. Les capitaux disponibles sont placés dans les biens immobiliers, surtout dans des gîtes et des alpages et dans les prêts accordés à la population locale. Ce ne sont que les grandes familles de marchands, comme les Pettolaz, Repond, Niquille et Ruffieux qui accordent également des prêts en dehors d'un rayon étroitement local. Imitant les patriciens quelques marchands placent du capital dans des vignes du vignoble de Vevey et des environs. Quelques-uns de ces marchands gruériens nous rappellent certains marchands-réfugiés protestants par leur énergie et l'intrépidité avec laquelle ils poursuivent leur but, tels le banneret Ruffieux et surtout Jacques Repond père et fils. L'ascension sociale des grandes familles de marchands fromagers évoque aussi celle des réfugiés protestants. Dans la seconde génération et les générations suivantes nous trouvons des intellectuels, des curés, p. ex., certains membres sont reçus bourgeois communs de Fribourg et, après la révolte de Chenaux, en 1781, même bourgeois privilégiés. Enfin, ils deviennent officiers au service du roi de France et atteignent ainsi l'égalité avec les patriciens.

Si ces marchands restent spécialisés pour l'exportation de fromages et ne développent pas une activité commerciale plus variée et multilatérale, c'est sans doute à attribuer aux ordonnances qui leur prescrivaient de faire les payements à certains termes et de payer en espèces d'or et d'argent. C'est pour la même raison qu'en Gruyère l'emploi de la lettre de change comme mode de paiement est assez rare jusqu'après 1781. En exigeant le payement du fromage exporté en espèces d'or et d'argent l'Etat ne cherchait

pas seulement à enrichir le pays en métaux précieux, mais le patri-  
ciat voulait être sûr de pouvoir percevoir en monnaie stable le prix  
d'admodiation pour ses alpages.

Les marchands vaudois se distinguent des marchands gruériens par une activité multilatérale. L'exportation de fromages n'est souvent qu'une branche plus ou moins importante de leur activité. Pierre Perret nous fournit un exemple typique. Il dispose de relations très étendues qui lui permettent de vendre le fromage directement dans le midi de la France.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des marchands vaudois ne semble se vouer qu'occasionnellement au commerce de fromages. Les tentatives de quelques marchands de Moudon pour exporter simultanément des fromages d'Emmental et de Gruyère en France ne semblent pas avoir été couronnées de succès, pas plus que celles faites par des marchands de Morges. En 1740, il devait y avoir six marchands « bernois » s'occupant de l'exportation de fromages en France. Mais nous ignorons en grande partie leurs noms. Il y avait parmi eux quelques marchands originaires de la vallée de Joux fortement handicapés par le fait que la frontière vers la Bourgogne était pratiquement fermée pour eux. A l'exemple des marchands gruériens une partie d'entre eux a sans doute acheté des fromages au Pays d'Enhaut.

Il y a finalement les marchands originaires du Pays d'Enhaut même, qui émigrent à Genève et des marchands-épicier genevois achetant plus ou moins régulièrement des fromages au Pays d'Enhaut.

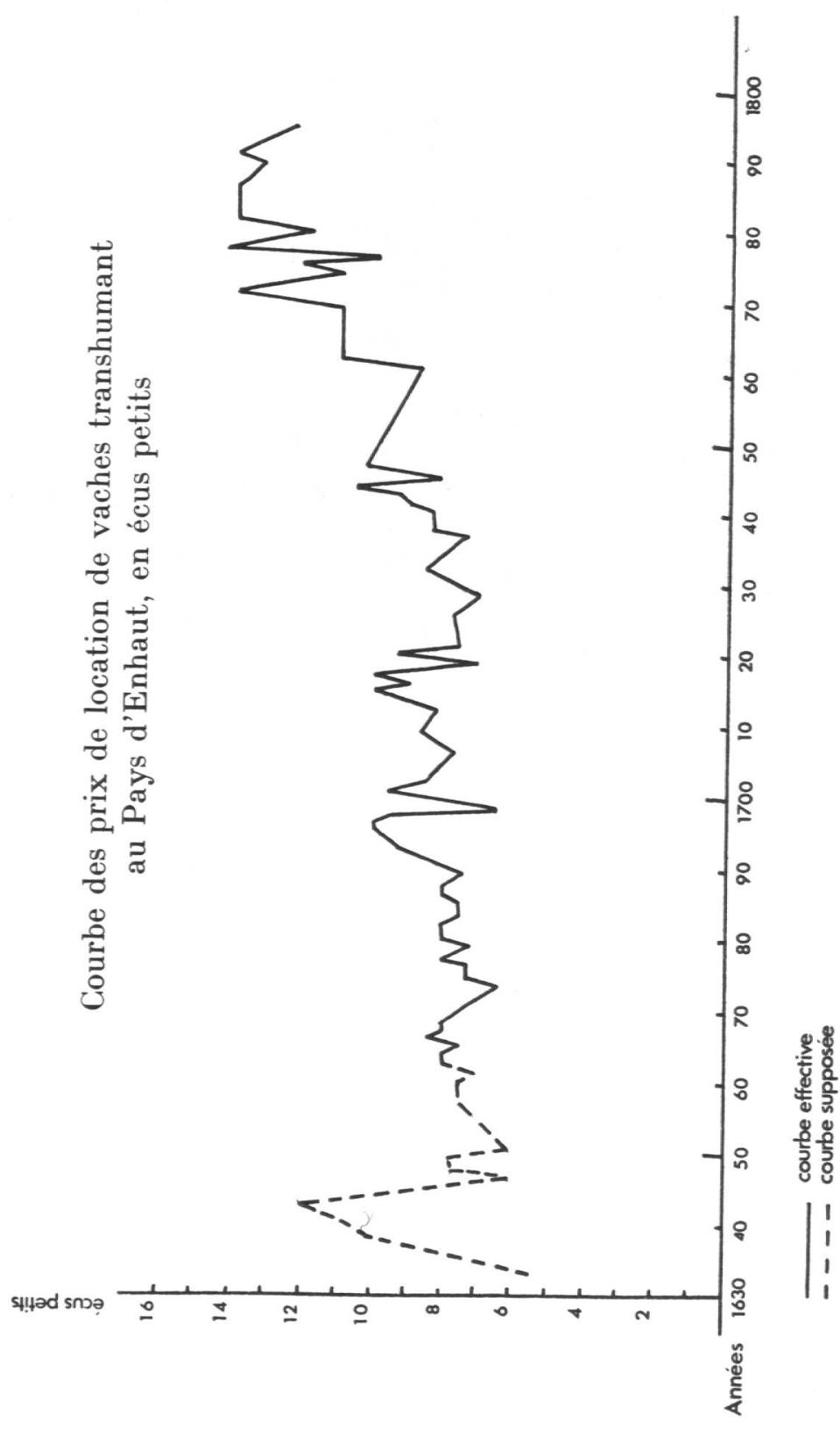
Mais de très nombreux « marchands » vaudois inscrits à la douane de Lyon n'étaient que des chargeurs ou des commissionnaires, soit au Pays d'Enhaut, soit à Genève et à Lyon. D'autres inscrits étaient des marchands-fabricants ou marchands-banquiers s'occupant du trafic d'autres marchandises ou d'affaires bancaires<sup>1</sup>. Le marchand vaudois, aucunement limité dans ses

<sup>1</sup> En 1794, p.e., nous ne trouvons plus de marchands à Vevey dont l'activité principale est le commerce de fromages. Le livre d'adresses de cette année énumère: Collomb et Dufrène, banquiers, négociants en vin et en fromage en gros; Ulrich Dietrich, négociant en fromage, en quinaille et

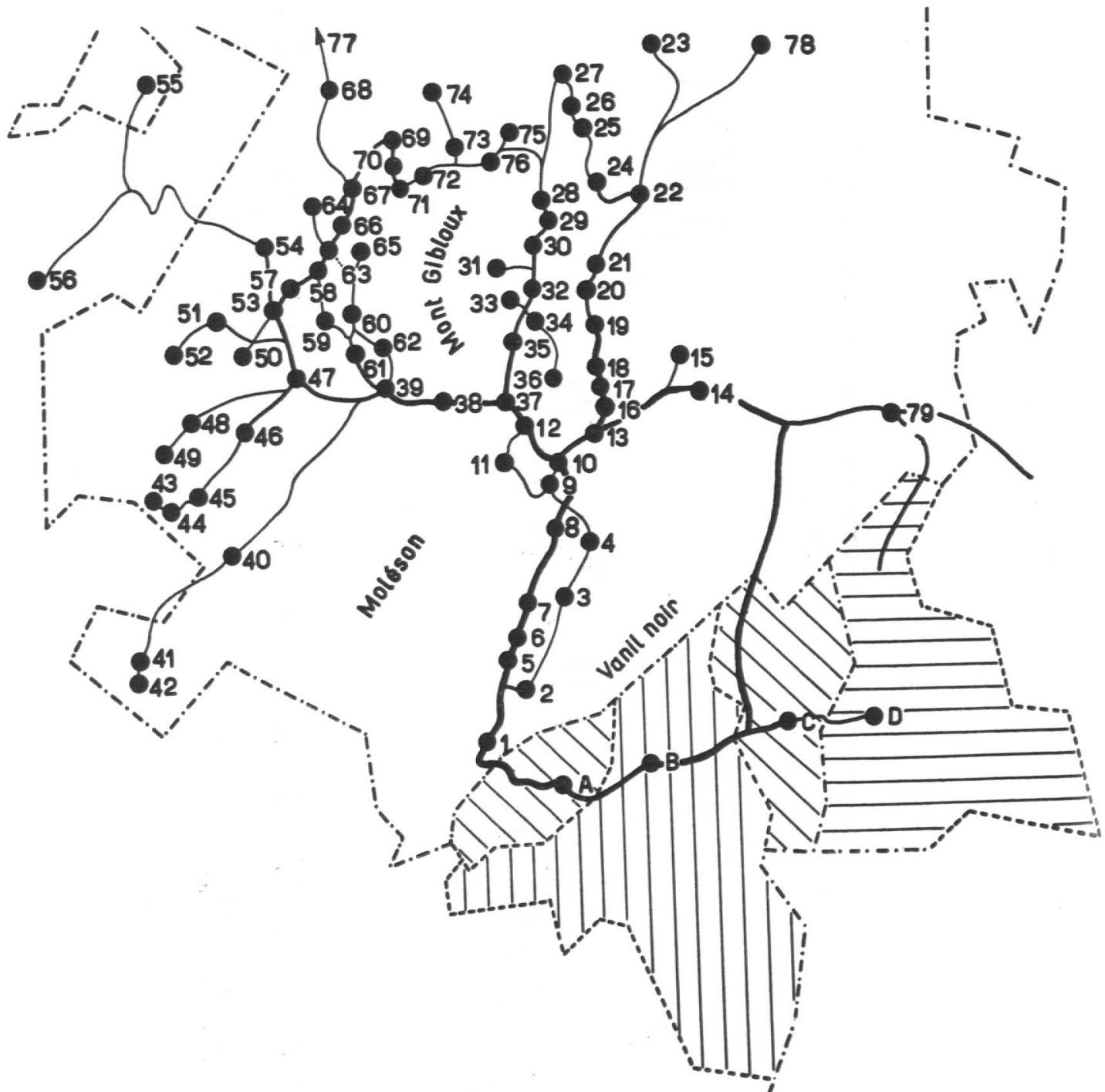
activités commerciales par des ordonnances souveraines, préférait se vouer à des opérations plus rémunératrices que l'exportation des fromages. Il choisissait des branches commerciales promettant plus de bénéfices, tel le commerce des épices, du blé, des textiles, des métaux, etc. Quelques marchands particulièrement doués vont même devenir des marchands-banquiers, tels les Grand de Lausanne, les Grand d'Hauteville, Aimé Grenier de Vevey et les Grenus de Morges. Ces marchands-banquiers résident cependant de préférence dans les grands centres commerciaux de l'Europe et opèrent aux bourses de Lyon, Paris, Londres et Amsterdam<sup>1</sup>.

mercerie, en gros et en détail ; R. Prader, J.Et. Johannot, David Levieux, J.Ab. Penel, Ausset & Fils, négociants en épicerie (HEINZMANN, *Beschreibung der Stadt und Republik Bern*, vol. I, Bern 1794, Adress-Handbuch, p. 58 ss.).

<sup>1</sup> AEZ, D 145. — Aimé Grenier opéra déjà de Vevey à la bourse de Londres par l'intermédiaire de Riou & Guinand et des frères Guinand, banquiers à Londres, ACV, Ds 41/11: 31.5 et 10.11.1732, 31.1.1733, 1.3.1734 ; Ds 41/12: 14.2 et 21.12.1737, 1.1.1738. — En ce qui concerne l'activité d'Aimé Grenier à Lyon, on consultera : H. LÜTHY, *La Banque, op. cit.*, I, pp. 260, 359. — En ce qui concerne les Grand : H. LÜTHY, *La Banque, op. cit.*, II, pp. 135, 335, 338 ss., 614, 647. — Les Grenus : H. LÜTHY, *La Banque, op. cit.* II, pp. 523 ss., 647.



## *Transhumance des vaches du canton de Fribourg et des environs au Pays d'Enhaut et de Gessenay aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*



Lieux de destination: « A » commune de Rossinière, « B » communes de Château-d'Oex et de l'Etivaz, « C » commune de Rougemont, « D » commune de Gessenay (Saanen).

### *Communes d'origine*

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1 Montbovon               | 40 La Rougève                |
| 2 Lessoc                  | 41 Bossonnens                |
| 3 Grandvillard            | 42 Corcelles                 |
| 4 Estavannens             | 43 Besencens                 |
| 5 Albeuve                 | 44 St-Martin                 |
| 6 Neirivue                | 45 Fiaugères                 |
| 7 Villars-sous-Mont       | 46 Le Crêt                   |
| 8 Enney                   | 47 La Joux                   |
| 9 Gruyères                | 48 Bouloz                    |
| 10 Epagny                 | 49 Porsel                    |
| 11 Le Pâquier             | 50 Sommentier                |
| 12 La Tour-de-Trême       | 51 Chavannes-les-Forts       |
| 13 Broc                   | 52 Prez-vers-Siviriez        |
| 14 Charmey                | 53 Vuisternens-devant-Romont |
| 15 Cerniat                | 54 Mézières                  |
| 16 Châtel-sur-Montsalvens | 55 Surpierre                 |
| 17 Botterens              | 56 Moudon                    |
| 18 Villarbeney            | 57 Villariaz                 |
| 19 Villarvolard           | 58 Estévenens                |
| 20 Corbières              | 59 Rueyères-Treyfayes        |
| 21 Hauteville             | 60 Romanens                  |
| 22 La Roche               | 61 Sâles                     |
| 23 Ependes                | 62 Maules                    |
| 24 Pont-la-Ville          | 63 Grangettes                |
| 25 Rossens                | 64 Berlens                   |
| 26 Illens                 | 65 Le Châtelard              |
| 27 Corpataux              | 66 Ferlens                   |
| 28 Villars-d'Avry         | 67 Massonnens                |
| 29 Avry-devant-Pont       | 68 Villarimboud              |
| 30 Gumevens               | 69 Orsonnens                 |
| 31 Sorens                 | 70 Villarsel-le-Gibloux      |
| 32 Vuippens               | 71 Villargiroud              |
| 33 Marsens                | 72 Villarlod                 |
| 34 Echarlens              | 73 Estavayer-le-Gibloux      |
| 35 Riaz                   | 74 Autigny                   |
| 36 Morlon                 | 75 Farvagny-le-Grand         |
| 37 Bulle                  | 76 Vuisternens-en-Ogoz       |
| 38 Vuadens                | 77 St-Aubin                  |
| 39 Vaulruz                | 78 Praroman                  |
|                           | 79 Bellegarde                |

*Quelques marques et noms de marchands fromagers fribourgeois  
inscrits à la Douane de Lyon,  
qui se trouvent aux Archives d'Etat, Zurich, (D 145 et D 146).*

1

Jacques Repond du bailliage de Corbières, Jacques-Joseph et Antoine Repond, ses fils, confirmés le 3 juillet 1721 dans les priviléges dudit Jacques Repond, leur père, du 20 septembre 1697.

2

Joseph et Nicolas Dafflon du canton de Fribourg, inscrits le 15 septembre 1681.

3

Jean Ruffieuds (Ruffieux), Jean Rime et Benoist Douze (Dousse) du canton de Fribourg, inscrits le 23 août 1662.

4

Pierre Pettolaz, François-Pierre-Joseph et Jean-François, ses deux fils, et François Pettolaz, son neveu, de Charmey, inscrits, le 24 mars 1736.

5

Joseph Corboz, Joseph et Jacques, ses fils, de La Tour-de-Trême, inscrits le 17 août 1731.

6

Jacques et François-Pierre Niquille, enfants de François Niquille, de Charmey, inscrits le 17 mai 1736.

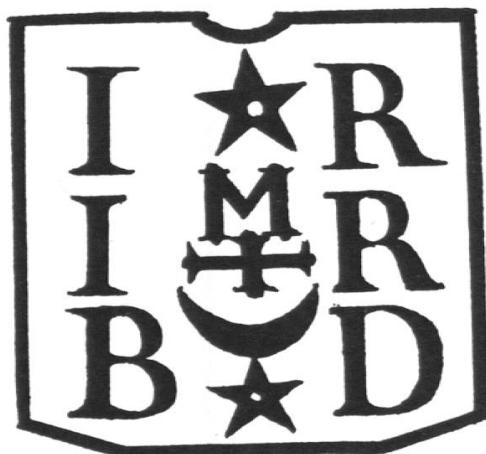
A

R

1



2



3

P,P,F

4

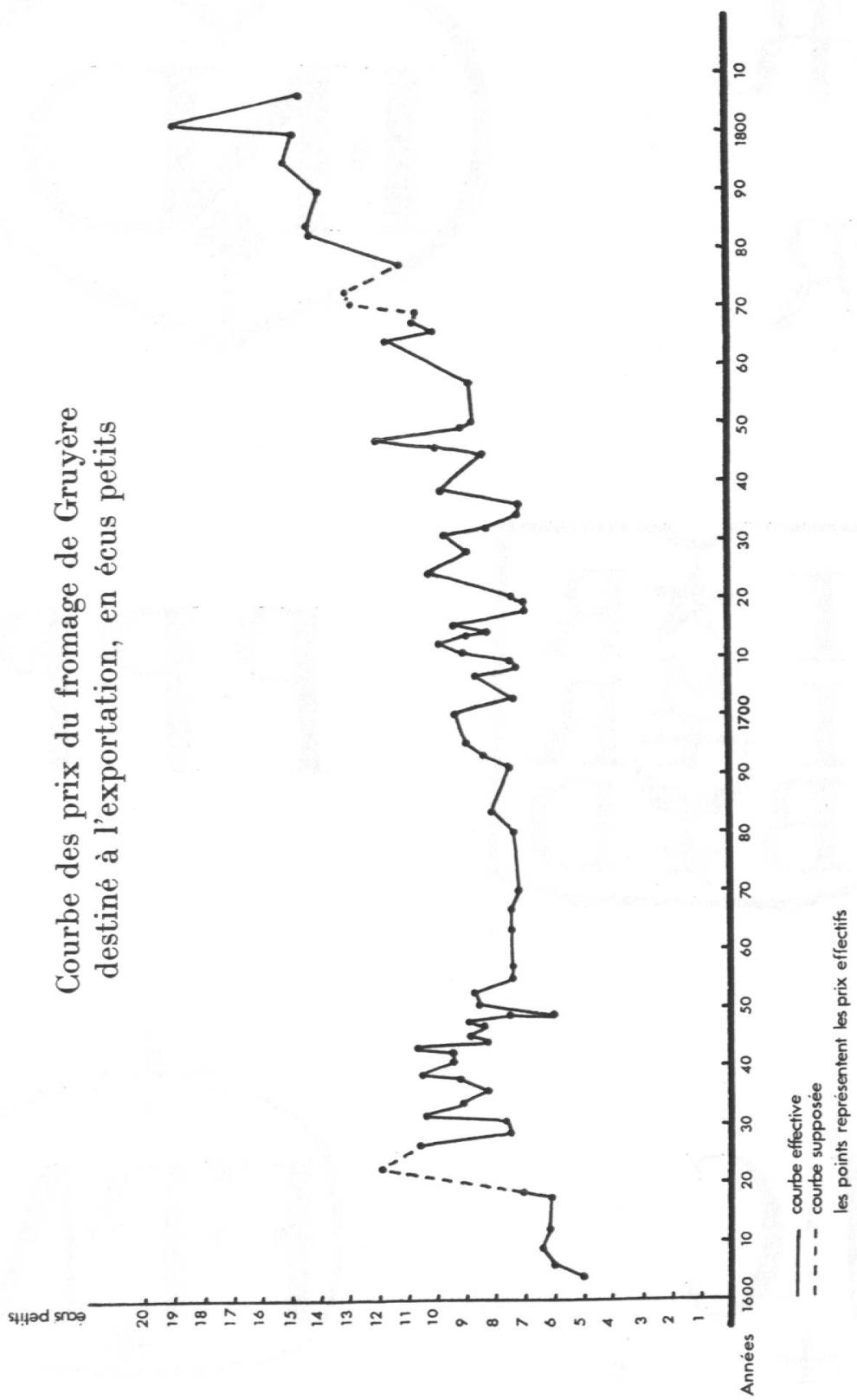
I,C

5



6

Courbe des prix du fromage de Gruyère  
destiné à l'exportation, en écus petits



*Monnaies de compte*

a) *Fribourg*:

1 écu blanc (taler)	=	30 batz (baches)	=	120 kreuzer (cruches)
1 écu bon (krone)	=	25 » »	=	100 » »
1 écu petit	=	20 » »	=	80 » »
1 florin bon	=	5 » »	=	20 » »
1 florin petit	=	4 » »	=	16 » »
1 batz	=	4 kreuzer		

b) *Pays de Vaud*:

1 écu blanc (taler)	=	30 batz	=	120 kreuzer
1 écu bon	=	25 »	=	100 »
1 écu petit	=	20 »	=	80 »
1 livre (franc)	=	10 »	=	40 »
1 florin	=	4 »	=	12 sols
1 florin petit	=	3 »	=	9 sols
1 batz	=	4 kreuzer		
1 sol	=	12 deniers		

F. HELDMANN, *Schweizerische Münz-, Mass- und Gewichtskunde*,  
Aarau 1811, p. 27 s.

G.A. CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise*, op. cit., p. 25 s.

*Table alphabétique des principaux marchands de fromages*

Ardieu	Pierre	60, 65, 67, 69, 83.
Ardieu	Rodolphe	73, 88, 97, 101, 102.
Bächler (Bechler)	Jean	60, 72, 79, 83.
Belot	Jean-Louis	119, 120.
Blanc	Pierre	56, 60, 74.
Bourquenoud	Pierre	56, 57.
Brunisholz	Jean	60, 62.
Castella	François-Pierre	63, 64, 65, 67, 68, 69, 70.
Chappaley	François	56.
Charrière	François	74, 75, 76.
Chollet	François-Pierre	65, 70, 75.
Corboz	Jean-Joseph	104, 135.
Corboz	Joseph	104.
Dafflon	Claude	136.
Dafflon	Jacques	135, 136.
Dafflon	Jacques-Nicolas	103, 104.
Dafflon	Jean	60, 61, 62, 100.
Dafflon	Jean-Joseph	94, 136.
Dafflon	Joseph	103.
Davel	François	87, 89.
Demière	Jacques	117.
Dousse	Benoît	62, 71, 72.
Dousse	Ulrich	102.
Dousse	Vuille	102.
Dufour	Jean	87.
Favre	François	56, 58.
Fégely	François-Joseph	65, 66, 69, 70.
Fillistorf	Jacob	56, 57.
Forel	François	118.
Francey	Claude	62.
Frossard	Jean-Pierre-Daniel	118.
Gandoz	Jean-Antoine	98, 121.
Gottrau	Pierre	73, 79.
Kolly	Jean-Laurent	133.
Kolly	Ulrich	133.

Maradan	François-Pierre	134.
Maretoud	Pierre	63, 65, 69, 70.
Nicole	David	121.
Niquille	André	133.
Niquille	Bruno	105, 106, 123.
Niquille	François	60, 73, 74, 76, 97, 100, 105, 115, 132.
Niquille	François-Pierre	105, 106.
Niquille	Jacques	105, 106.
Niquille	Nicolas	62, 72, 81, 82.
Niquille	Pierre	60, 73, 74, 76, 100, 105, 132, 134.
Ouverney	François	56.
Paris	Jacques	75, 94, 102.
Paris	Tobie	97, 103.
Perret	Pierre	65, 69, 72, 86, 87.
Perriard	Claude	56, 59, 60.
Perronet	Emanuel	116, 119.
Pettolaz	Claude	80, 82.
Pettolaz	Félix	140, 141.
Pettolaz	François	81, 92, 97, 101, 107, 108, 115, 135, 138, 139, 140.
Pettolaz	François-Joseph	135, 140, 141, 142.
Pettolaz	Jean	74, 99, 100.
Pettolaz	Jean-François	108.
Pettolaz	Joseph	74, 86, 97, 100, 101, 139, 140.
Pettolaz	Petermann	62, 72, 82.
Pettolaz	Pierre	56, 79, 101, 107, 108, 138.
Philipona	Blaise	56, 57.
Remy	François	102, 134.
Repond	Jacques (I)	76, 77, 78, 92, 97, 106, 107.
Repond	Jacques (II)	107, 109, 110, 124, 137.
Repond	Sulpice (I)	76, 77, 78, 85, 106.
Repond	Sulpice (II)	106, 107.
Ruffieux	Jacques	38, 61, 62, 65, 70, 71, 72.
Ruffieux	Jean	38, 61, 62, 65, 69, 70, 71, 72, 75, 91.
Ruffieux	Jean-Pierre-Ignace	137.
Ruffieux	Nicolas	56, 57, 71.
Ruffieux	Tobie	30, 72, 86, 137.
Sanchy (Santschi)	Jean Ulrich	131.
Sanchy (Santschi)	Ulrich-Isaac	131.
Savary	Antoine	56.
Scanavin	Jacques	87, 88.
Siebenthal, von	Jacob	118, 119.